

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL N° 2 – ANNEE 2014 des délibérations du Conseil Municipal

Séance : 19 mars 2014 à 19H00

Sous la présidence de : Monsieur Hubert HOFFMANN, Maire

Convocation des Conseillers Municipaux : 12 mars 2014

Affichage : 28 MARS 2014

Membres présents :

- Anne EICHWALD, Michel KUHN, Marie-Rose MUSSIG, Robert SCHNEIDER, Marie-Claire LEISER, Gabriel WOLFF, Gérard SCHUSTER, Jean-Louis WEIDIG, Chantal ICHTERTZ, Sylvie DAUL, Cécile JUNG, Jeannot GABEL, Béatrice WURTZ, Carole SENGER, Martine HOMMEL, Colette DIETRICH, Marcel MICHEL, Christine MAIRE, Brigitte RIFF, Elisabeth BLAND, Florent DIETRICH, Estelle LAMBERT, Joël HOCQUEL, François HERTER, David GEFFRE.

Membre absent excusé avec procuration :

- Romain ROTH donne procuration à Gérard SCHUSTER.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Informations administratives
3. Approbation du procès-verbal n°1 du 13 février 2014
4. Délégation au Maire par application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Droit de préemption
5. Finances
 - 5.1. Commune
 - 5.1.1. Compte administratif 2013
 - 5.1.2. Compte de gestion 2013
 - 5.1.3. Affectation du résultat de fonctionnement 2013
 - 5.1.4. Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2013
 - 5.1.5. Taxes directes locales – Fixation des taux d'imposition
 - 5.1.6. Budget primitif 2014
 - 5.1.7. Subventions aux associations à but humanitaire
 - 5.2. Zone de Loisirs / Camping
 - 5.2.1. Compte administratif 2013
 - 5.2.2. Compte de gestion 2013
 - 5.2.3. Affectation du résultat d'exploitation 2013
 - 5.2.4. Budget primitif 2014
 - 5.2.5. Camping – Caution pour adaptateurs électriques
6. Affaires immobilières
 - 6.1. Acquisition d'un terrain
7. Divers

1.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur David GEFRE est désigné comme secrétaire de séance.

2.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Il est rendu compte :

- du Débat d'Orientation Budgétaire du 13 février 2014
- de la Commission Finances du 11 mars 2014
- de la réunion de la Communauté de Communes du Pays Rhénan du 5 mars dernier (Débat d'Orientation Budgétaire), qui sera suivie de la réunion budgétaire ce 20 mars ;

Il est rappelé la tenue des élections municipales le 23 mars 2014, tour unique en présence d'une seule liste.

3.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL N°1
DU 13 FEVRIER 2014**

Le procès verbal n° 1 est adopté,

à l'unanimité.

4.

**DELEGATION AU MAIRE PAR APPLICATION DE L'ARTICLE
L. 2122 – 22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES – DROIT DE PREEMPTION**

Le Maire informe qu'il a renoncé, au nom de la Commune, à la préemption des biens ci-après :

N° de D.I.A.	Désignation de l'immeuble				Propriétaire(s)
	Section	Parcelle	Superficie en ares	Adresse	
866	21	227/30	6,97	19 rue de Saint Yrieix	Consorts STRIEBER
867	16	425/63	8,28	Rue Jean de La Fontaine	Syndicat des Copropriétaires Gamsheim rue Jean de La Fontaine
868	2	187/50	3,20	Rue du Chevreuil	M. Michel HATON
869	3	30	8,59	3 rue de l'Ancienne Eglise	M. et Mme Gilbert ACKER
870	10	101/27	3,83	9 rue des Sapins	M. et Mme Hubert BROCC
871	16	576/11	36,66	Lieudit Stein	Sàrl Delt'Aménagement
872	16	T2 B26	3,23	Lieudit Stein	Sàrl Delt'Aménagement

5. **FINANCES**

5.1. Commune

5.1.1. Compte administratif 2013

Monsieur le Maire soumet aux membres le compte administratif 2013.

Après que Monsieur le Maire ait quitté la séance, Monsieur Michel KUHN, Adjoint au Maire, demande aux membres de se prononcer.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative et après avis de la Commission des Finances, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

*- **APPROUVE** le compte administratif 2013 arrêté aux résultats suivants :*

	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses de fonctionnement	3 040 474,40	
Recettes de fonctionnement	4 756 842,65	
Excédent de fonctionnement	1 716 368,25	
Dépenses d'investissement	2 111 900,40	3 370 601
Recettes d'investissement	4 983 700,45	117 200
Excédent d'investissement	2 871 800,05	

5.1.2. Compte de gestion 2013

Monsieur le Maire soumet aux membres le compte de gestion 2013.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative et après avis de la Commission des Finances, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2013 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5.1.3. Affectation du résultat de fonctionnement 2013

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative et après avis de la Commission des Finances, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	Euros
POUR MEMOIRE EXERCICE 2012	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau débiteur) (a)	289 760,32
RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	
Excédent(b)	1 426 607,93
EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2013 (a+b)	1 716 368,25
Affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	1 500 000,00
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	216 368,25
POUR MEMOIRE : virement à la section d'investissement prévu au budget primitif 2013	800 000,00

5.1.4. Bilan des acquisitions et cessions immobilières

En application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, l'assemblée délibérante doit débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la Commune et ce bilan sera annexé au compte administratif.

En 2013, la Commune :

- a acquis quatre terrains d'une surface totale de 28,53 ares, à l'euro symbolique, tel que figurant sur l' "Etat des acquisitions immobilières – Année 2013 – 1.1. A l'euro symbolique"

- a cédé six terrains d'une surface totale de 20,07 ares tel que figurant sur l'"Etat des cessions immobilières – Année 2013 – 2.1. Cessions hors lotissement",

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative et après avis de la Commission Finances, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières qui demeurera annexé au compte administratif 2013.

Etat des acquisitions immobilières – Année 2013 – 1.1. A l'euro symbolique"

N° d'ordre	Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Superficie en are	Identité du cédant	Destination
1	Voirie	Rue de la Forêt	S 37 n° 420/55	3,55	Cabinet Jean-Claude SCHMITT	Voie publique
2			S 37 n° 422/55	0,55		
3			S 37 n° 425/55	22,38		
4			S 37 n° 426/55	2,05		
			SURFACE TOTALE	28,53		

Etat des cessions immobilières – Année 2013 – 2.1. Cessions hors lotissement

N° d'ordre	Localisation	Références cadastrales	Superficie en are	Identité du cessionnaire	Condition de la cession
1	Lieudit "Bei der Kohlgrube"	S 38 n° 260/28	0,15	SDIS du Bas-Rhin	à l'€ symbolique
2		S 38 n° 277/37	0,24		
3		S 38 n° 280/38	1,8		
4		S 38 n° 284/39	2,35		
5		S 38 n° 286/40	5,21		
6		S 38 n° 288/41	10,32		
SURFACE TOTALE			20,07		

5.1.5. Taxes directes locales : fixation des taux d'imposition

Il est proposé de déterminer les taux d'imposition des taxes directes locales dont le produit est inscrit au budget primitif de l'année en cours.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative et après avis de la Commission Finances, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

*- **DECIDE** de fixer comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013, maintenues par rapport aux taux de référence de 2013, et compte tenu de l'adhésion depuis le 1^{er} janvier 2014 de la Commune à la Communauté de Communes du Pays Rhénan soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U.), ayant pour effet l'encaissement par cette dernière de toutes les recettes fiscales relatives à l'ancienne taxe professionnelle :*

- taxe d'habitation : 8,39 %*
- taxe sur le foncier bâti : 10,03 %*
- taxe sur le foncier non bâti : 26,57 %.*

La Commune bénéficiera d'une attribution de compensation de l'ordre de 1 324 000 € de la Communauté de Communes du Pays Rhénan pour les charges non transférées.

5.1.6. Budget primitif 2014

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le budget primitif 2014 dont le projet présenté a été élaboré en tenant compte des principes suivants :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- conformité aux orientations budgétaires,

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative et après avis de la Commission Finances, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2014 arrêté aux montants ci-après équilibré en dépenses et recettes :

- section de fonctionnement : 4 330 000 €
- section d'investissement : 5 700 000 €, reports inclus

- **VOTE** les subventions figurant au tableau annexé au budget primitif.

5.1.7. Subventions aux associations à but humanitaire

Il est proposé d'accorder une subvention de 150 € à diverses associations à but humanitaire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative et après avis de la Commission finances, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 150 € à chacune des associations à but humanitaire suivantes :

- Les Amis de la Santé
- Association l'Hêtre
- Association Régionale "L'Aide aux Handicapés Moteurs" (ARAHM)

5.2. Zone de Loisirs / Camping

5.2.1. Compte administratif 2013

Monsieur le Maire soumet aux membres le compte administratif 2013.

Après que Monsieur le Maire ait quitté la séance, Monsieur Michel KUHN, Adjoint au Maire, demande aux membres de se prononcer.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative et après avis de la Commission Finances, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2013 arrêté aux résultats suivants :

	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses d'exploitation	85 596,61	
Recettes d'exploitation	129 597,61	
Excédent d'exploitation	<hr/> 44 001,00	
Dépenses d'investissement	16 885,48	
Recettes d'investissement	22 439,24	
Excédent d'investissement	<hr/> 5 553,76	

5.2.2. Compte de gestion 2013

Monsieur le Maire soumet aux membres le compte de gestion 2013.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative et après avis de la Commission Finances, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

*- **DECLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2013 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

5.2.3. Affectation du résultat d'exploitation

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative et après avis de la Commission Finances, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

*- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :*

	Euros
EXCEDENT 2012 REPORTE (a)	12 261,08
RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	
Excédent(b)	31 739,92
EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2013 (a+b)	44 001,00
Affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	14 000,00
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	30 001,00
POUR MEMOIRE : virement à la section d'investissement prévu au budget primitif 2013	10 000,00

5.2.4. Budget primitif 2014

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative et après avis de la Commission Finances, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

*- **ADOPTE** le budget primitif 2014 Zone de Loisirs / Camping arrêté aux montants ci-après équilibré en dépenses et recettes :*

- section d'exploitation : 145 000 €*
- section d'investissement : 33 000 €, reports inclus.*

5.2.5. Camping – Cautions pour adaptateurs électriques

Des adaptateurs électriques sont prêtés à des campeurs pour leur permettre de pouvoir bénéficier de courant électrique lors de leur séjour au camping.

Il s'agit à présent à se prononcer sur les cautions pour mise à disposition desdits adaptateurs électriques.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative et après avis de la Commission Finances, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

*- **DECIDE** de fixer les cautions pour mise à disposition des campeurs d'adaptateurs électriques à 10 €/pièce.*

6. AFFAIRES IMMOBILIERES

6.1. Acquisition d'un terrain

La Commune a été saisie d'une proposition de cession de la parcelle cadastrée section 21 n° 40 d'une contenance de 35,82 ares sise rue de la Gravière, au sud des installations du Tennis Club Gambsheim au prix de 700 € par are, soit 25 074 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative et après avis de la Commission Finance, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

VU la situation du terrain en question et notamment son implantation en continuité des installations sportives et de loisirs,

VU l'évaluation en date du 7 mars 2014 des services de France Domaine,

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée section 21 n° 40 d'une contenance de 35,82 ares sise au lieudit Suhrlach au prix de 700 € par are, soit 25 074 €.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte à intervenir.

7. DIVERS

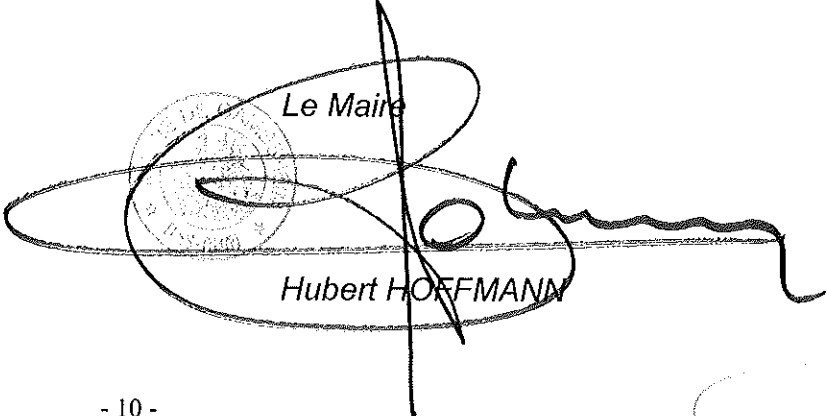
Monsieur le Maire évoque les événements passés et à venir :

- 14 mars 2014 : match de football au Racing Club Strasbourg, pour lequel 600 billets étaient offerts aux habitants de la Commune
- 15 mars 2014 : 25^{ème} anniversaire du Groupe Folklorique D'Sunneblueme
- l'exposition en cours à la passe à poissons : "Femme et Nature"
- ouverture le 1^{er} avril 2014 de la saison à la Passe à Poissons

Un hommage est rendu aux 5 Conseillers Municipaux sortants, ne se représentant plus :

- Michel KUHN, Adjoint au Maire depuis 1989
- Robert SCHNEIDER, Conseiller Municipal de 1983 à 1995, puis Adjoint au Maire
- Romain ROTH, Conseiller Municipal depuis 1989
- Elisabeth BLAND, Conseillère Municipale depuis 2001
- Brigitte RIFF, Conseillère Municipale depuis 2001

La séance est levée à 20h50.

Le Maire

Hubert HOFFMANN